

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA MATANIE  
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 5 décembre 2016 à 20 h à l'édifice municipal de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

Sont présents :           Monsieur Denis Santerre, maire  
                                  Madame Claudie Fillion, conseillère au siège #1  
                                  Monsieur Dany Fortin, conseiller au siège #2  
                                  Monsieur Damien Ouellet, conseiller au siège #3  
                                  Madame Véronique Lamarre, conseillère au siège #4  
                                  Madame Lynda Bernier, conseillère au siège #5  
                                  Madame Sylvie Bouffard, conseillère au siège #6

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Denis Santerre. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également présent et agit à titre de secrétaire.

---

*1. Ouverture de l'assemblée*

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 20 h. Il remercie les membres du conseil et les citoyens de leur présence et leur souhaite la bienvenue. Il souligne également le décès d'un ancien maire de la municipalité, Monsieur Gabriel Raymond.

*2. Adoption de l'ordre du jour*

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal
4. Présentation et adoption des comptes
5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour
6. **Administration générale**
  - 6.1. Avis de motion – Règlement relatif au budget de l'année financière 2017
  - 6.2. Affectations et réserves budgétaires
  - 6.3. Adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2017
7. **Sécurité publique**
  - 7.1. Adoption – Règlement numéro 2016-08 remplaçant le règlement numéro 2014-02 sur la qualité de vie
  - 7.2. Avis de motion – Règlement sur la tarification pour l'utilisation du service de sécurité incendie régional de la MRC de La Matanie
  - 7.3. Étude d'opportunité visant la mise en commun de l'offre municipale en sécurité incendie
  - 7.4. Sûreté du Québec – Identification des besoins spécifiques pour 2017-2018
8. **Transport**
  - 8.1. Désignation des personnes responsables pour effectuer les rondes de sécurité des véhicules
  - 8.2. Demande au CN d'effectuer des travaux de réparation du passage à niveau sur la route Lepage
  - 8.3. Autoriser la fabrication d'une gratte pour le camion de service (F-450)
9. **Hygiène du milieu**
10. **Aménagement, urbanisme et développement**
  - 10.1. Remplacement des panneaux des attraits et des services
11. **Loisirs, culture, santé et bien-être**
  - 11.1. Approbation du budget initial 2017 de l'Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables
12. **Suivi de la dernière période de questions**
13. **Divers**
14. Période de questions du public
15. Levée de l'assemblée

**2016-172      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'adopter l'ordre du jour du 5 décembre 2016 tel que remis par le directeur général tout en laissant le divers ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### 3. Approbation du procès-verbal

#### 2016-173 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 NOVEMBRE 2016

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 7 novembre dernier;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'approuver le procès-verbal du 7 novembre 2016 tel que remis par le secrétaire-trésorier avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### 4. Présentation et adoption des comptes

#### 2016-174 APPROBATION DES COMPTES DE NOVEMBRE 2016

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois de novembre 2016;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants au 30 novembre 2016 :

Liste des comptes à payer	34 773.16	\$
Liste des comptes payés (paiements directs préautorisés)	2 369.04	\$
Liste des salaires nets payés (chèques #4464 au #4484)	12 021.68	\$
<b>Total des comptes au 31 octobre 2016</b>	<b>49 163.88</b>	<b>\$</b>

Le détail de ces listes est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

*Je soussigné, Adam Coulombe, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Baie-des-Sables, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.*

\_\_\_\_\_  
Adam Coulombe, g.m.a.

### 5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour

Aucune question n'a été soulevée.

#### 6.1 Avis de motion – Règlement relatif au budget de l'année financière 2017

#### **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-09**

Avis de motion est par la présente donnée par la conseillère au siège #5, Madame Lynda Bernier, qu'à une séance subséquente, prévue le jeudi 15 décembre 2016 à 19 h 30, sera adopté le règlement du budget de l'année financière 2017, du programme triennal des immobilisations ainsi que sur l'imposition des taxes foncières générales et spéciales, des tarifs de compensations pour les services municipaux, des modalités de paiement de ces taxes et compensations ainsi que le taux d'intérêt pour tous les comptes dus à la municipalité.

#### 6.2 Affectations et réserves budgétaires

#### 2016-175 AFFECTATION DU FONDS CARTIER ET DU SURPLUS ACCUMULÉ POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016

Considérant les prévisions budgétaires de l'année financière 2016 adoptées en vertu du règlement numéro 2015-02;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'officialiser les affectations prévues au budget de l'année financière 2016 suivantes :

- 36 965 \$ du surplus accumulé aux activités de fonctionnement;
- 94 500 \$ du Fonds Cartier 2016 aux activités de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**2016-176      RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE PAIEMENT DES VIDANGES DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES DES RÉSIDENCES ISOLÉES**

Considérant le *Règlement numéro 2016-01 créant une réserve financière pour le paiement des vidanges des boues de fosses septiques des résidences isolées*;

Considérant que le financement de ladite réserve est constitué des sommes provenant des tarifs de compensation pour la vidange des boues de fosses septiques;

Considérant que cette somme est de 18 500 \$ pour l'exercice financier 2016;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Dany Fortin et résolu de réserver un montant de 18 500 \$ provenant de l'exercice financier 2016 pour le budget de l'exercice financier 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**2016-177      AFFECTATION DU SOLDE DE FINANCEMENT DISPONIBLE DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT FERMÉ NUMÉRO 2003-04 ET NUMÉRO 2005-06**

Considérant le solde de financement disponible des règlements d'emprunt fermé numéro 2003-04 et numéro 2005-06 au montant de 4 739 \$;

Considérant le refinancement au montant de 278 000 \$ d'une partie de l'emprunt (2<sup>e</sup> tranche) des travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie complémentaire en date du 22 mars 2016 en vertu des résolutions #2016-046 et #2016-047;

Considérant l'article 8 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux*;

En conséquence, il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu d'affecter le solde de financement disponible au montant de 4 739 \$ au paiement des frais d'émission des billets relatifs aux travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie complémentaire lors du refinancement en date du 22 mars 2016.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**6.3 Adhésion à la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) pour l'année 2017**

**2016-178      ADHÉSION À LA FQM POUR L'ANNÉE 2017**

Considérant les avantages liés à l'adhésion de la *Fédération québécoise des municipalités (FQM)*;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu d'adhérer à la FQM pour l'année 2017 au montant de 1 036,91 \$ taxes incluses. Cette dépense sera prévue au budget de l'année financière 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

*7.1 Adoption – Règlement numéro 2016-08 remplaçant le règlement numéro 2014-02 sur la qualité de vie*

**2016-179      ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-08 REMPLACANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-02 SUR LA QUALITÉ DE VIE**

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la municipalité d'adopter un règlement pour assurer la qualité de vie des résidents et de refondre certains règlements;

ATTENDU que l'article 59 de la *Loi sur les compétences municipales* accorde aux municipalités le pouvoir d'adopter des règlements relatifs aux nuisances;

ATTENDU que l'article 62 de la *Loi sur les compétences municipales* accorde aux municipalités le pouvoir d'adopter des règlements en matière de sécurité;

ATTENDU que l'article 85 de la *Loi sur les compétences municipales* accorde aux municipalités le pouvoir d'adopter des règlements pour assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement, les rapports de bon voisinage et le bien-être général de sa population;

ATTENDU que l'article 67 de la *Loi sur les compétences municipales* accorde aux municipalités le pouvoir d'adopter des règlements pour régir l'usage d'une voie publique;

ATTENDU que l'article 79 de la *Loi sur les compétences municipales* accorde aux municipalités le pouvoir d'adopter des règlements pour régir le stationnement;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par Monsieur Damien Ouellet lors de la séance du 7 novembre 2016;

ATTENDU que toutes les dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec* ont été respectées afin de renoncer à la lecture du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Dany Fortin et résolu d'adopter le *Règlement numéro 2016-08 remplaçant le règlement numéro 2014-02 sur la qualité de vie* tel que déposé et remis aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

*7.2 Avis de motion – Règlement sur la tarification pour l'utilisation du service de sécurité incendie régional de la MRC de La Matanie*

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-01**

Madame Claudie Fillion, conseillère au siège #1, donne avis de motion qu'un règlement sur la tarification pour l'utilisation du service de sécurité incendie régional de la MRC de La Matanie sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure.

*7.3 Étude d'opportunité visant la mise en commun de l'offre municipale en sécurité incendie*

**2016-180      PARTICIPATION À L'ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ VISANT LA MISE EN COMMUN D'UNE PARTIE OU DE L'ENSEMBLE DE L'OFFRE MUNICIPALE EN SÉCURITÉ INCENDIE – DÉSIGNATION DE LA MRC DE LA MATANIE À TITRE D'ORGANISME RESPONSABLE DU DOSSIER**

Considérant la volonté des élus de vérifier différents scénarios permettant la réorganisation de l'offre de services en matière de sécurité incendie sur l'ensemble du territoire de la MRC de La Matanie et de procéder à une analyse visant l'optimisation de la desserte;

Considérant que trois services de sécurité incendie assurent la desserte du territoire de la MRC de La Matanie, soit celui de la ville de Matane, celui de la municipalité de Saint-Ulric et le Service régional de sécurité incendie de la MRC regroupant les municipalités de Baie-des-Sables, Grosses-Roches, Les

Méchins, Saint-Adelme, Sainte-Félicité, Saint-Jean-de-Cherbourg, Saint-Léandre, Sainte-Paule, Saint-René-de-Matane et le TNO Rivière-Bonjour;

Considérant que le 1<sup>er</sup> octobre 2016, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et ministre de la Sécurité publique, a annoncé qu'une aide financière sera disponible pour soutenir la réalisation d'études d'opportunités visant la mise en commun volontaire d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en sécurité incendie, dans le respect de la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ, chapitre S-3.4);

Considérant les modalités du programme d'aide financière transmises par le MAMOT, le 7 novembre 2016, stipulent que l'aide financière pouvant être accordée représente 50 % des dépenses admissibles pour une somme maximale de 35 000 \$;

Considérant que les organismes municipaux admissibles doivent, par résolution de leur Conseil, mandater un organisme municipal à titre de responsable de l'étude, pour présenter le projet, y compris le devis, au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour l'obtention de l'aide financière;

Considérant que les frais reliés à l'étude seront assumés à même les budgets de chaque service incendie;

En conséquence, il est proposé par Madame Lynda Bernier et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le conseil de la municipalité de Baie-des-Sables accepte de participer à l'étude d'opportunités visant la mise en commun d'une partie ou de l'ensemble de l'offre municipale en sécurité incendie;

Que le conseil de la municipalité de Baie-des-Sables mandate la MRC de La Matanie à titre d'organisme responsable, pour présenter le projet d'étude, y compris le devis, au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour l'obtention de l'aide financière;

QUE la résolution soit transmise à la MRC de La Matanie pour permettre à celle-ci de déposer la demande d'aide financière au MAMOT avant le 16 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### *7.4 Sûreté du Québec – Identification des besoins spécifiques pour 2017-2018*

### **2016-181 SÛRETÉ DU QUÉBEC – IDENTIFICATION DES BESOINS SPÉCIFIQUES POUR 2017-2018**

Considérant qu'il a lieu de faire connaître à la Sûreté du Québec les besoins particuliers de Baie-des-Sables en ce qui a trait à la sécurité publique;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu de transmettre à la Sûreté du Québec les demandes d'intervention suivantes pour la prochaine année :

- Surveillance accrue de la vitesse des véhicules (incluant les véhicules récréatifs) sur la rue de la Mer en période estivale;
- Surveillance particulière de la vitesse des véhicules en transit circulant dans le 5<sup>e</sup> Rang Est en semaine le matin (7 h) et la fin de la journée (17 h);
- Attention particulière à la circulation des véhicules la nuit afin de prévenir le vol;
- Aviser les contrevenants qui stationnent leur véhicule pour une longue période (plus de 15 minutes) sur la rue de la Mer en gênant la circulation et l'entretien du chemin (article 382 du *Code de la sécurité routière*).
- Vérifier le respect de la signalisation des autobus scolaires par les automobilistes;
- Demander au policier parrain une visite trimestrielle au bureau de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### 8.1 Désignation des personnes responsables pour effectuer les rondes de sécurité des véhicules

#### **2016-182 DÉSIGNATION DES PERSONNES RESPONSABLES POUR EFFECTUER LES RONDES DE SÉCURITÉ DES VÉHICULES**

Considérant que depuis le 20 novembre dernier, les changements apportés au *Règlement sur les normes de sécurité des véhicules routiers* sont en vigueur;

Concernant que les principaux changements concernent la vérification avant départ (celle-ci devient la ronde de sécurité), les défauts mécaniques mineurs et majeurs et les modalités d'application de la vérification mécanique;

Considérant que la Municipalité de Baie-des-Sables agit à titre d'exploitant / propriétaire des véhicules municipaux;

Considérant qu'il est préférable pour des raisons pratiques et d'efficacité des opérations de désigner les personnes responsables pour effectuer les rondes de sécurité des véhicules;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu de désigner les personnes suivantes pour effectuer les rondes de sécurité des véhicules appartenant à la municipalité :

- Monsieur André Bernier;
- Monsieur Jannick Bérubé.

Ces nominations sont effectuées en conformité avec le *Règlement sur les normes de sécurité des véhicules routiers*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### 8.2 Demande au CN d'effectuer des travaux de réparation du passage à niveau sur la route Lepage

#### **2016-183 RÉPARATION DU PASSAGE À NIVEAU SUR LA ROUTE LEPAGE**

Considérant l'état actuel du passage à niveau de la route Lepage;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu de demander à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) d'effectuer des travaux de réparation des passages à niveau sur la route Lepage afin d'assurer la sécurité et le bien-être des usagers de la route.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### 8.3 Autoriser la fabrication d'une gratte pour le camion de service (F-450)

#### **2016-184 FABRICATION D'UNE GRATTE POUR LE CAMION DE SERVICE (F-450)**

Considérant le programme triennal des immobilisations pour les années 2016-2017-2018;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'autoriser le directeur des travaux publics, Monsieur André Bernier, à acheter le matériel nécessaire à la fabrication d'une gratte pour le camion de service F-450 au montant maximal de 1 000 \$. Cette dépense d'investissement sera financée à même le Fonds Cartier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### 10.1 Remplacement des panneaux des attraits et des services

#### **2016-185 REMPLACEMENT DES PANNEAUX DES ATTRAITS ET DES SERVICES**

Considérant la résolution #2016-139 relative au remplacement des panneaux des attrait et des services disponibles sur le territoire de la municipalité de Baie-des-Sables;

Considérant que le comité d'embellissement n'est pas en mesure de s'impliquer dans le projet à court terme;

En conséquence, il est proposé par Madame Lynda Bernier et résolu de nommer Madame Huguette Marcoux à titre de chargé de projet dans ce dossier. Elle devra formuler une proposition au conseil municipal pour approbation d'ici la fin du mois de février 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### *11.1 Approbation du budget initial 2017 de l'Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables*

### **2016-186      APPROBATION DU BUDGET INITIAL 2017 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH)**

Considérant que la Société d'habitation du Québec (SHQ) a soumis le budget initial pour l'année financière 2017 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Baie-des-Sables;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'accepter le budget initial pour l'année financière 2017 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Baie-des-Sables en date du 5 décembre 2016 prévoyant une contribution estimative de la municipalité de 9 999 \$ (4 708 \$ en 2016), correspondant à 10 % du déficit d'exploitation.

De plus, la Municipalité de Baie-des-Sables s'engage à assumer sa quote-part des investissements effectués dans le cadre des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisée (RAM-C) et plus particulièrement, son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées à même le Plan québécois des infrastructures (PQI).

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### *12. Suivi des dernières périodes de questions*

Le maire fait un suivi des questions posées lors de la dernière séance ordinaire.

#### *13. Divers*

Les élus ont soulevé les points suivants :

- Invitation à l'adoption du budget 2017 le 15 décembre 2016 à 19 h 30;
- Éventuelle présence permanente du service ambulancier sur le territoire de Baie-des-Sables;
- Entretien hivernal des chemins municipaux (bris des pelouses et présence de glace);
- Rencontre avec le responsable des travaux publics le lundi 12 décembre 2016 à 19 h.

#### *14. Période de questions du public*

Les points suivants ont été soulevés :

- Abaissement des abords de champs dans le 5<sup>e</sup> Rang Ouest (terre arabe);
- Entretien hivernal des chemins municipaux (gratte sous le camion charrue International).

#### *15. Levée de l'assemblée*

### **2016-187      LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Claudie Fillion résolu de lever la séance à 21 h.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

\_\_\_\_\_  
Denis Santerre  
Maire

\_\_\_\_\_  
Adam Coulombe, g.m.a.  
Directeur général et secrétaire-trésorier

*Je, Denis Santerre, maire de la Municipalité de Baie-des-Sables, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.*

\_\_\_\_\_  
*Denis Santerre*  
*Maire*